

Séance plénière

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

16 octobre 2020



VŒU PRÉSENTÉ PAR ELEN DEBOST ET GILLES LEPROUST CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX « L'ALTERNATIVE » DU CANTON LE MANS - 7 POUR SOUTENIR LE PROJET DE PAPIER RECYCLE A ARJOWIGGINS A BESSE-SUR-BRAYE

En date du 28 mai dernier, la Région et l'Etat, ainsi que ses services en région avaient déclaré publiquement par voie de presse qu'ils étaient prêts à cofinancer l'étude de faisabilité ! Cette décision a entraîné une grande satisfaction parmi la population du bassin d'emploi.

Cette promesse, soumise à l'existence d'un délai suffisant, permettant la réalisation de cette étude, peut aujourd'hui devenir réalité !

Monsieur Petit, nouveau propriétaire du site, a déclaré être prêt à ouvrir les portes de son entreprise, à la seule condition que soit prouvé la crédibilité de ce projet, c'est justement le rôle de cette étude de faisabilité. Nous savons qu'il n'est pas envisageable pour lui de financer le moindre euro d'investissement. C'est le Cabinet d'Avocats spécialisé dans la restructuration industrielle et les porteurs du projet, mandaté par l'Action Citoyenne pour l'Intérêt Général qui se chargeront de la recherche d'investisseurs.

Nous demandons à l'Etat et à la Région de tenir leur engagement en finançant cette étude qui s'élève environ à 120.000 euros, c'est-à-dire l'équivalent de ce qui a été dépensé pour le projet de « papier barrière », et difficile à mettre en œuvre dans l'enceinte de l'usine de Bessé (Arrêt du projet en 2016 par la direction d'Arjo, pour cette raison).

Nous voulons cette étude parce que le seul obstacle actuel provient d'un a priori sur la situation du papier recyclé en France. Rentable en Italie et en Allemagne, il serait trop coûteux à Bessé et en France ? La commission formée à l'Assemblée Nationale sur le papier recyclé, auditionnera Serge Bardy à la mi-octobre.

Le Ministre Bruno Le Maire a déclaré à plusieurs reprises, que nous devons rechercher « un nouveau capitalisme, respectueux des hommes et de l'environnement ». C'est le moment ou jamais de mettre en œuvre cet « après COVID- 19 », avec un monde nouveau où l'économie circulaire et ses circuits vertueux pourraient s'épanouir ! La région communique sur les bienfaits du développement durable et de l'économie circulaire.

La crise sanitaire a montré la forte dépendance de l'économie française vis-à-vis de l'extérieur ! La défense de l'industrie et la relocalisation de la production, oui mais le chômage et la mort de nos villages, non !

Et quoi de plus facile et de plus rentable, que de transformer la récolte des papiers récupérés dans nos poubelles, en matière première réutilisable jusqu'à 8 fois de suite.

Il nous faut des centres de tri, et des papeteries ! En Sarthe l'entreprise EARTA avec ses salariés handicapés n'est pas condamnée à la fermeture. Pourquoi ne pas changer la matière à trier ? Mis en relation avec la Chapelle d'Arblay pour la pâte, nous pourrions utiliser cette matière pour cette production !

Il n'y a pas de fatalité au chômage et aux importations de papier recyclé. 400.000 Tonnes par an et autant en carton, laissent entrevoir des possibilités de marchés intéressants et créateurs d'emplois !